

Quantités pour la facturation

Pour tenir compte des différences dans les quantités pour la facturation, consultez le tableau ci-dessous. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive.



DIN	Nom (français)	Forme	Alb.	C-B.	Mfm.	N-B.	T-N.L.	N-É.	Ont.	P-P-É.	Qc.	Sask.	Y.N.	Mt.	T.-N.-O.
02369198	ACLASTA, 5 MG/100 ML, VOIE INTRAVEINEUSE	1X100ML, FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR ML
02509474	AJOVY, 225 MG/1,5 ML, AUTO-INJECTEUR	1X1,5 ML, AUTO-INJECTEUR (INJ)	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI	PAR INI
02497859	AJOVY, 225 MG/1,5 ML, INJECTION	1X1,5 ML, SÉRINGUE PRÉREMPLIE (SER)	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER
02329505	ALDARA, CRÈME À 5 %	1 PAKET = POMPE DE 7,5 G = 30 DOSES (250 MG/DOSE)	PAR GRAMME	PAR DOSE	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR DOSE	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR PAKET	PAR DOSE
02245345	ANDROGEL, GEL À 1 %, SACHET DE 2,5 G	30 SACHETS X 2,5 GR = 75 GRAMMES	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET
02245346	ANDROGEL, GEL À 1 %, SACHET DE 5 G	30 SACHETS X 5 GR = 150 GRAMMES	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET
02249499	ANDROGEL, GEL TOPIQUE À 1 %, POMPE	2 POMPES X 60 DOSES X 1,25 GR = 150 GRAMMES OU 120 DOSES	PAR DOSE	PAR POMPE	PAR POMPE	PAR DOSE	PAR DOSE	PAR DOSE	PAR POMPE	PAR DOSE	PAR DOSE	PAR DOSE	PAR POMPE	PAR POMPE	PAR POMPE
02497220	CABENUVA, 400 MG-900 MG/2 ML, SOLUTION	1 TROUSSE = 2 ML (OU 2 ML X 2 ML = 4 ML)	PAR TROUSSE	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR TROUSSE	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML	PAR 2ML
02497227	CABENUVA, 600 MG-900 MG/3 ML, SOLUTION	1 TROUSSE = 3 ML (OU 3 ML X 3 ML = 6 ML)	PAR TROUSSE	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR TROUSSE	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML	PAR 3ML
02381680	CAMBIA, 50 MG/STYLO/DOSE	1 BÔTE = 9 SACHETS	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET
02329840	CAYSTON, 75 MG/FLACON	1 TROUSSE = 84 FLACONS X 2 ML	PAR FLACON	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE	PAR TROUSSE
02242145	CELLCEPT, POUVRE POUR SUSPENSION ORALE (175 ML après reconstitution)	110 GRAMMES DE POUVRE PAR BOUTEILLE (175 ML après reconstitution)	PAR ML	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR BOUTEILLE	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR GRAMME
02502402	HULIO, 40 MG/STYLO/INJECTEUR	1 PAKET = 2 STYLOS X 0,8 ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02258595	HUMIRA, 40 MG/0,8 ML, SÉRINGUE PRÉREMPLIE	1 PAKET = 2 X 0,8 ML, SÉRINGUE PRÉREMPLIE (SER)	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR PAKET	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER	PAR SER
02491575	JINARC, 15 MG/15 MG, COMPRIMÉ	PAQUET DE 7 DOSES QUOTIDIENNES = 14 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02491583	JINARC, 30 MG/15 MG, COMPRIMÉ	PAQUET DE 7 DOSES QUOTIDIENNES = 14 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02437503	JINARC, 45 MG/15 MG, COMPRIMÉ	PAQUET DE 7 DOSES QUOTIDIENNES = 14 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02437511	JINARC, 60 MG/30 MG, COMPRIMÉ	PAQUET DE 7 DOSES QUOTIDIENNES = 14 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02437538	JINARC, 90 MG/30 MG, COMPRIMÉ	PAQUET DE 7 DOSES QUOTIDIENNES = 14 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02450291	LENVIMA 4 MG/10 MG/10 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 90 GÉLULES	PAR GÉLULE	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02450305	LENVIMA 10 MG/10 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 60 GÉLULES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02450313	LENVIMA 10 MG/4 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 60 GÉLULES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02484056	LENVIMA, 4 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 30 GÉLULES	PAR GÉLULE	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02468220	LENVIMA, 8 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 60 GÉLULES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02450321	LENVIMA, 10 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 30 GÉLULES	PAR GÉLULE	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02484129	LENVIMA, 12 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 90 GÉLULES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02468239	LENVIMA, 18 MG, GÉLULE	PAQUET DE 30 DOSES QUOTIDIENNES (5X6 COQUES) SUR UNE PLAQUETTE MENSUELLE + 90 GÉLULES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR PAKET DE DOSES QUOTIDIENNES	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S	PAR QUOTIDIENNE S
02467550	MAVIRET, 100 MG/40 MG, COMPRIMÉ	1 BÔTE = PAKETS DE 28 DOSES QUOTIDIENNES = 84 COMPRIMÉS	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR S	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ					
02470748	MYAS, 100 MG/4 ML, FLACON	3X4 ML, FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR ML
02470756	MYAS, 400 MG/16 ML, FLACON	1X16 ML, FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML
01968017	NEUPOGEN, 300 MCG/ML, FLACON	10X1 ML, FLACON	PAR FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON					
01968017	NEUPOGEN, 300 MCG/ML, FLACON (480 MCG/1,6 ML)	FLACON DE 10X1,6 ML = 16 ML FACTURER LE NIP APPLICABLE LORSQUE INDIQUÉ	PAR FLACON (UTILISER LE NIP 09853464)	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON (UTILISER LE NIP 00999001)	PAR FLACON (UTILISER LE NIP 09853464)	PAR FLACON (UTILISER LE NIP 99001454)	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON			
02467224	OCREVUS, 300 MG/ML, VOIE INTRAVEINEUSE	1X10 ML, FLACON (300 MG/FLACON)	PAR ML	PAR ML	PAR MG	PAR MG	PAR MG	PAR MG	PAR MG	PAR MG	PAR ML	PAR MG	PAR MG	PAR MG	PAR MG
02451379	ORKAMBI, 125 MG/200 MG, COMPRIMÉ	1 BOUTEILLE = 112 COMPRIMÉS (4 cartons hebdomadaires x 7 plaquettes à coques x 4 comprimés par plaquette = 112 comprimés)	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ	PAR COMPRIMÉ
02471469	OZEMPIC, 1,34 MCG/ML, INJECTION	1 STYLO = 3 ML	PAR ML	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02471477	OZEMPIC, 1,34 MCG/ML, STYLO	1 STYLO = 1,5 ML	PAR ML	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02540258	OZEMPIC, 0,68 MCG/ML, STYLO	1 STYLO = 3 ML	PAR ML	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02355655	RESTASIS, 0,05 %, ÉMULSION OPHTHALMIQUE	1 PAKET = 30 FLACONS (30 X 0,4 ML = 12 ML) OU 1 PAKET = 60 FLACONS (60 X 0,4 ML = 24 ML)	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR ML
02266121	SATIVEX SL, VAPORISATEUR	3 X 10 ML, FLACONS	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON	PAR FLACON					
02437899	SAKENDA, 6 MG/ML, INJECTION	5X3 ML, STYLO MULTIDOSE	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR FLACON	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR STYLO	PAR ML	PAR ML	PAR ML	PAR ML
02463792	TARO-TESTOSTÉRONNE, GEL À 1 % (2,5 G/SACHET)	30 SACHETS X 2,5 GR = 75 GRAMMES	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET
02463806	TARO-TESTOSTÉRONNE, GEL À 1 % (5 G/SACHET)	30 SACHETS X 5 GR = 150 GRAMMES	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET	PAR SACHET
02280248	TESTIM, GEL À 1 %	30 TUBES X 5 GR = 150 GRAMMES	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR GRAMME	PAR TUBE	PAR GRAMME	PAR TUBE	PAR GRAMME	PAR TUBE	PAR TUBE	PAR TUBE	PAR TUBE	PAR GRAMME
02493373	TOUJEU DOUBLESTAR, 300 UNITES/ML	3X3 ML, STYLO	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02441829	TOUJEU SOLOSTAR, 300 UNITES/ML	3X1,5 ML OU 3X1,5 ML, STYLO	PAR ML	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02351064	VICTOZA, STYLO INJECTEUR MULTIDOSE	2X3 ML OU 3X3, STYLO	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO
02474875	XULTOPHY, 100 IU/3,6 MG/ML, STYLO INJECTEUR	5X3 ML, STYLO PRÉREMPLI	PAR ML	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO	PAR STYLO

Les quantités peuvent changer.

Quantités générales pour la facturation de certains produits :

Type de produit	Quantité à entrer
insuline	<i>Comprend la plupart des marques d'insuline, mais la quantité peut varier selon le DIN ou la province</i> Ont. et Sask. : quantité par paquet Qc. : quantité par cartouche et par ml pour les flacons Toutes les autres provinces : quantité par ml
Pompes à insuline	<i>Les quantités ci-dessous s'appliquent à toutes les provinces :</i> Quantité de pompe à perfusion par pompe (utiliser le NIP 28010010) Qc. : quantité par cartouche et par ml pour les flacons Toutes les autres provinces : quantité par ml Ensemble combiné de pompe (équipement de perfusion avec canule) quantité par ensemble (utiliser le NIP 28010060) Tubes pour pompe : quantité 10 par ensemble (utiliser le NIP 28010030) Piles de pompe : quantité par pile (utiliser le NIP 28010020) Seringues et réservoirs pour pompe : quantité en nombre de seringues (utiliser le NIP 28010040)
Gouttes ophtalmiques	<i>La plupart des gouttes ophtalmiques sont vendues par ml et les onguents par gramme, mais cela peut varier selon le DIN ou la province (voir les exemples ci-dessous)</i> Combigan : quantité par ml toutes les provinces, sauf Ont. par bouteille (les demandes du PMO utilisent le NIP 09857298) Lumigan RC : quantité par ml toutes les provinces, sauf Ont. par bouteille (les demandes du PMO utilisent le NIP 09857368 pour flacon de 5 mL et le NIP 09857398 pour flacon de 7,5 mL) Pataday et ses génériques : quantité par ml toutes les provinces, sauf Ont. et Sask. par bouteille Patanol : par ml toutes les provinces, sauf Ont. par bouteille Kafacem et Xolatan : quantité par ml toutes les provinces, sauf Ont. et Sask. par bouteille

Liquide synovial	<p>La plupart des marques de liquide synovial sont vendues par trousse ou seringue préremplie, mais cela peut varier selon le NIP ou la province (voir les exemples ci-dessous)</p> <p><i>Monovisc, injection</i> (1 seringue préremplie=4 mL) : quantité seringue toutes les provinces (utiliser le NIP 96599984, et le NIP 00970846 pour le Qc)</p> <p><i>Cingal, injection</i> (3 mL) : quantité par trousse toutes les provinces (utiliser le NIP 00991000 ou 92099815 et le NIP 00900005 pour le Qc)</p> <p><i>Durotone, injection</i> (3 mL) : quantité par trousse toutes les provinces, sauf Alb. et Yn quantité par mL (utiliser le NIP 00990158 et le NIP 00964573 pour le Qc)</p> <p><i>Synvisc, injection</i> (3X2 mL) : quantité par trousse toutes les provinces, sauf Alb., T.-N.-L., N.-É. et Yn quantité par mL (utiliser le NIP 00962325 et le NIP 11134981 pour le Qc)</p> <p><i>Synvisc One, injection</i> (1X6 mL) : quantité par trousse toutes les provinces, sauf Alb., T.-N.-L., N.-É. et Yn quantité par mL (utiliser le NIP 00990305 et le NIP 00965014 pour le Qc)</p>
-------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les quantités peuvent changer et des exceptions peuvent s'appliquer.

Pour toute question relative à la facturation d'un emballage, veuillez joindre le Centre d'appels de TELUS Santé.

TELUS Santé est un chef de file dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur de la santé. Nous développons, mettons en œuvre et gérons des applications de soins de santé, des processus de TIC et des services-conseils pour les professionnels de l'industrie qui permettent d'optimiser l'efficacité des fournisseurs de soins, de prendre de meilleures décisions et de favoriser la prévention au sein du système de santé. TELUS est une marque déposée de TELUS Corporation utilisée sous licence. Les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les renseignements contenus dans le présent document peuvent être modifiés sans préavis. Nous n'en garantissons pas l'exactitude.

